Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 49 (1920)

Heft: 7

Rubrik: Les lectures géographiques et civiques à l'école primaire d'après la commission du "Livre de lecture"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les lectures géographiques et civiques à l'école primaire

D'APRÈS LA COMMISSION DU « LIVRE DE LECTURE »

La connaissance des principes qui ont servi de base à l'élaboration de la partie géographie et le plan d'après lequel il est conçu, faciliteront l'examen de ce travail.

1. La partie du manuel traitant des branches civiques serait scindée en deux : 1° géographie et instruction civique ; 2° histoire. Cette distinction se justifie, car les deux premières branches nous font connaître l'état actuel d'un pays, tandis que l'histoire est l'étude de ses institutions passées. D'ailleurs, en mélangeant dans un même chapitre des données historiques et géographiques, on nuirait à l'étude de ces deux branches sœurs, qui s'entraveraient l'une et l'autre, dans les leçons. Si l'on doit montrer à chaque occasion les liens intimes qui rattachent l'histoire à la géographie et leur influence réciproque, il doit se faire préalablement une étude méthodique distincte de ces deux branches.

La distinction est moins nécessaire quand il s'agit de géographie et d'instruction civique, puisque l'organisation politique d'un peuple ou d'une société rentre dans l'étude de la population d'un pays au même titre que la langue, la religion, etc. Nous aurions souscrit pleinement, toutefois, à séparer les deux branches en question, puisque la distinction existe dans les programmes et le manuel de troisième degré. Néanmoins, au cours moyen d'une école primaire, on doit se borner à des notions élémentaires d'instruction civique et c'eût été multiplier inutilement les chapitres que de vouloir séparer les deux branches. La distinction existe pourtant de fait dans le travail soumis à votre examen : les chapitres : Ecole, Commune et Paroisse, dès que l'étude géographique est achevée, traitent de l'organisation de ces sociétés. Pour le canton de Fribourg, l'organisation politique fait l'objet d'un chapitre spécial.

2. L'enseignement de la géographie dispose de deux catégories de manuels : les exposés méthodiques de l'état d'un pays et les lectures géographiques qui en sont le complément ; ces derniers ouvrages renferment des récits d'explorateurs, des études de mœurs, des descriptions poétiques d'un paysage pittoresque. Or le livre du deuxième degré a appartenu, jusqu'ici, trop exclusivement au second genre; il lui manquait une étude d'ensemble de notre pays. Pour combler cette lacune, nous avons cru nécessaire de donner un exposé méthodique du relief : hydrographie, climat, productions, etc., du canton.

3. La géographie n'est plus, à l'heure actuelle, la simple description d'un pays, mais elle doit être encore son explication. Rattacher

les faits les uns aux autres, en faire voir leur enchaînement et leurs conséquences, comment, par exemple, le caractère d'un cours d'eau dépend de la topographie et du régime climatérique, comment la nature des productions et le relief influent sur le groupement de la population, son genre d'activité, ses mœurs, etc., voilà le principe de la géographie moderne. La nomenclature sèche n'est plus admise. N'est-il pas plus utile et rationnel de connaître deux cours d'eau importants avec les caractères propres de leur vallée et de leur régime que de savoir indiquer seulement le nom, la source et l'embouchure d'une dizaine d'affluents secondaires ?

C'est d'après cette conception que le projet a été élaboré, autant du moins qu'on peut le faire, quand l'étude est destinée à de jeunes enfants.

4. Un exposé ainsi entendu demandait une certaine extension.

S'il est un pays que l'enfant doive connaître, c'est assurément la contrée qu'il habite et le canton de Fribourg. D'après le programme de nos écoles primaires, cette matière est déjà parcourue au cours moyen, et ce sujet ne sera repris qu'accidentellement. Il est donc nécessaire que l'étude en question soit systématique, et, si possible, complète.

Quand il s'agit de la géographie de la Suisse, et des autres pays, ou de l'étude des autres branches, sciences naturelles, par exemple, le maître et l'enfant, plus tard, trouveront une foule de livres traitant de ces connaissances. Au contraire, pour notre pays, il n'existe pas, jusqu'ici, de traités spéciaux récents ou à la portée de toutes les bourses.

Le maître doit donner l'enseignement de la géographie d'après le système moderne. Or, il faut, pour cela, que l'instituteur ait sous les yeux un exposé établi d'après ce procédé nouveau, car l'on ne pourrait reprocher à tous les membres du corps enseignant l'ignorance de cette méthode, puisqu'elle est de date relativement récente.

5. Le travail soumis à votre examen est destiné à un manuel classique. En conséquence, nous avons, avant tout, cherché à présenter les faits dans un ordre rigoureux. Un livre qui doit servir à l'enfant pour la répétition des leçons et au maître pour le plan de la leçon, doit posséder, avant tout, la méthode, cette qualité de première importance. L'instituteur et l'enfant pourront toujours retrouver aisément le plan d'après lequel furent établis les différents chapitres du projet. Pour l'étude des sept districts, l'ordre de présentation des faits varie ; nous avons cru devoir choisir pour chacun la marche la plus rationnelle qui, selon Reclus, varie avec les pays à étudier. Décrire tous les districts selon un plan commun, c'eût été, d'ailleurs, aller au-devant d'une monotonie ne seyant guère pour la description d'un paysage aussi varié que la nature fribourgeoise.

6. La première partie, soit la géographie locale, ne se prêtait guère à une concrétisation plus accentuée. Les données concernant

l'école, la commune, la paroisse et le district, doivent pouvoir convenir à chaque école, commune, etc., de notre pays. De là la nécessité de rester dans une espèce d'abstraction. Mais c'est à l'instituteur de concrétiser, d'adapter à sa classe ces différents chapitres; à lui de greffer sur ces idées générales les faits particuliers. En étudiant la commune à laquelle sa classe appartient, un maître intelligent aura soin de montrer et de nommer les cours d'eau, collines, forêts, hameaux et fermes du territoire communal.

L'étude du canton a un autre caractère : l'introduction des noms propres s'est faite graduellement. Chacun est appelé à corroborer une explication ou bien il est accompagné d'un détail lui enlevant son aridité et obligeant maître et élève à se servir d'une carte. Mais les classes où l'on utilisera le manuel du IIme degré, ne présentent pas le même développement. Au lieu donc de multiplier les noms propres, comme c'était trop souvent le cas jusqu'ici dans les livres de géographie, nous avons préféré nous borner aux lieux principaux. L'instituteur, à la tête d'un cours avancé, conserve toute faculté d'étendre la liste des noms propres que les élèves trouveront eux-mêmes par la lecture de la carte. Ce complément s'impose d'ailleurs pour la contrée qui entoure l'école, contrée que l'enfant doit connaître avec plus de détails que les régions plus éloignées.

7. En tête des principaux chapitres, figure, comme introduction, une petite leçon de chose, base du sujet qui va suivre ou un plan succinct; cela afin de familiariser l'élève avec les termes employés dans le chapitre et de fixer ses idées par des définitions simples. Evidemment ces données sont communiquées par un procédé intuitif, par l'observation, les souvenirs, en un mot, dans une causerie où le livre n'interviendra pas directement. Il en sera de même pour le chapitre proprement dit. Les pages que nous avons l'honneur de vous soumettre ne constituent pas la leçon elle-même; ce n'est pas la forme sous laquelle le maître la présentera à ses élèves.

Si le maître doit établir le plan de la leçon d'après le livre, durant la classe, maître et élèves ne se serviront du manuel qu'accessoirement. Le principal instrument de travail reste dans l'observation directe du pays ou l'examen de la carte, des vues, etc. Le manuel ne sera que la consignation des idées trouvées en commun qui servira pour la répétition à domicile.

8. Le travail est établi d'après la carte du canton avec teintes au 1/200.000 (carte L. Genoud). Tous les noms propres du texte se retrouvent aisément dans la carte. Rien de plus fatigant, en effet, que de trouver dans un exposé des noms que la carte ne mentionne pas.

La carte citée ci-dessus se prête bien pour l'étude du canton. Il est pourtant de toute nécessité de s'occuper de l'élaboration d'une carte murale établie d'après les mêmes principes et ressemblant à notre belle carte scolaire de la Suisse. Les anciennes cartes murales de Stryenski au 1/100.000 peuvent encore rendre des services, pour

certains sujets particuliers, mais elles ne sont plus à la hauteur des besoins actuels.

9. Qu'il nous soit permis encore de recommander à votre sollicitude le choix des cartes et des vignettes qui doivent illustrer le nouveau manuel. Les illustrations ont l'inconvénient d'occuper beaucoup de place, mais elles constituent un si puissant moyen d'intuition ! Pour atteindre ce but, les vignettes doivent donner une représentation exacte d'un fait commun et en même temps typique pour notre pays. Qu'on fasse figurer, par exemple, le type courant de nos chalets plutôt qu'un chalet exceptionnel par ses dimensions, son emplacement et son genre de construction. Un paysage caractéristique sera une illustration autrement précieuse qu'une rangée quelconque de maisons. Chaque figure sera accompagnée aussi d'une petite légende explicative. Un excellent moyen de rendre l'enseignement fructueux consiste dans le texte de cartes diverses : cartes de chacun des districts, cartes des produits du sol, de l'industrie, de la répartition de la population, etc.

10. Les tableaux statistiques qui occuperaient les dernières pages de la partie géographique fourniraient une foule de renseignements instructifs. Leurs nombres seraient à consulter et à comparer et non à retenir. Le Bureau statistique cantonal se chargerait de remplir ces colonnes.

11. L'ordre adopté pour la suite des chapitres est l'ordre naturel déjà employé jusqu'ici, qui consiste à passer du connu à l'inconnu. L'école, la commune, la paroisse, le district et le canton sont encore les diverses étapes que l'enfant devra parcourir. La dérogation qui semble être apportée à cette règle pour l'étude des districts n'est qu'apparente, car il n'est guère logique d'aborder l'étude des sept districts avant d'avoir une vue d'ensemble sur le canton, nos divisions administratives ne correspondant pas avec des régions nettement naturelles. L'étude des districts placée avant celle du canton nécessitait de nombreuses redites.

Mais il reste bien entendu (et c'est en cela que l'ordre naturel subsiste) que l'étude du district dont fait partie la classe est faite avant celle du canton.

12. Les chapitres de la première partie (géographie locale) ne sont que la revision des chapitres du livre de lecture actuel. Certaines modifications importantes pourtant ont été apportées, surtout dans le chapitre « Orientation », afin de rattacher et d'unifier la méthode d'orientation sur le terrain et sur la carte. Les données concernant l'instruction civique ont été légèrement amplifiées.

La deuxième partie est conçue sur un plan différent de celui du livre actuel. Nous avons cru correspondre aux vœux du corps enseignant en exposant dans leur suite ordinaire les différents renseignements concernant notre pays. Les matières sont tirées de l'examen de la carte, du dictionnaire géographique en cours de

publication et des observations personnelles de l'auteur. Quatre arrondissements scolaires ont fourni des travaux sur la partie qui les concernait spécialement.

Le Président : F.-J. Oberson.

Pour la Commission du Livre de lecture.
Copie conforme.

PETITE CORRESPONDANCE

Les lignes suivantes étaient écrites, quand parut, dans le *Bulletin pédagogique* du 1er février, un substantiel article, bien pensé, sur la composition, notamment sur la valeur de l'imitation des textes empruntés aux bons écrivains. Ceci pourrait paraître une redite, nous le livrons cependant aux pages complaisantes du *Bulletin*. Il n'y a pas que les grands esprits qui se rencontrent, mais aussi les humbles bonnes volontés, désireuses de combler une lacune facile à constater, soit dans la pratique de l'enseignement, soit dans les revues pédagogiques : « Un jeune maître » s'en faisait naguère l'écho :

« Où donc est l'âme de nos enfants ? On la cherche en vain dans leurs « rédactions d'une déconcertante platitude. N'y aurait-il rien à faire, chez nous, « pour élever l'imagination et le cœur, pour rencontrer le courant qui emporte le « monde actuel loin de l'idéal » (*Bulletin* du 15 juin 1919).

Oui, certes, il y a quelque chose à faire ; quand le mal est si nettement signalé, le remède n'est pas introuvable. Ce remède, croyons-nous, n'est pas dans la réforme de l'enseignement de la composition, il s'agit plutôt de faire vibrer les âmes, d'ouvrir aux imaginations des échappées un peu vastes sur le beau et le bien, sur ce qui est capable d'enthousiasmer nos écoliers. Alors, nous retrouverons peut-être de leur âme dans leurs travaux de rédaction. Comment cela ?

Faisons un brin de psychologie. Composer c'est inventer, sinon des idées toutes neuves, — elles sont si rares — du moins une manière nouvelle et personnelle de les présenter. Or, la faculté d'invention c'est l'imagination. Malheureusement, dans nos classes, on redoute de la cultiver ; l'appellation célèbre de Malebranche « la folle du logis » a fait grand tort à cette faculté. On veut ignorer qu'un travail tant soit peu personnel est impossible sans son concours ; on la discrédite, parce qu'on oublie que sa valeur dépend de son contenu d'images. Ce contenu, n'appartient-il pas au maître de le faire ce qu'il veut ? Donc pas de danger à redouter auprès de nos écoliers primaires ; développons leur imagination, enrichissons-là de belles et bonnes pensées.

« Si nous pouvions, dit un écrivain, refaire à rebours les étapes de notre développement personnel, nous trouverions souvent, à l'origine de nos idées morales, une chanson, une légende, dont notre enfance a été bercée. » Hélas ! les bonnes grand'mères racontant des histoires au coin du feu se font rares. C'est regrettable. Pourquoi l'école primaire, au cours inférieur surtout, ne prélèverait-elle pas, sur l'horaire, l'une ou l'autre demi-heure pour continuer sous cette forme si bien adaptée à la mentalité enfantine, une œuvre éducatrice d'une grande valeur. Les faits merveilleux de la vie des saints, de la Bible, les contes moraux du chanoine Schmid, les légendes, tout cela a le don d'arracher l'enfant pour quelques instants au cercle étroit du milieu banal dans lequel il vit, de communiquer à son imagination un peu d'envergure, à son esprit de la souplesse et de la variété. Sur